



**Assemblée générale
Conseil économique et social**

Distr.
GENERALE

A/42/354 ✓
E/1987/110
18 juin 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS/
RUSSE

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-deuxième session
Points 12, 21, 44, 70, 73, 74, 83, 84, 85,
86, 87 et 130 de la liste préliminaire*
RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
PROGRAMME D'ACTION DES NATIONS UNIES POUR
LE REDRESSEMENT ECONOMIQUE ET LE
DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE, 1986-1990
OUVERTURE DE NEGOCIATIONS GLOBALES SUR LA
COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE POUR
LE DEVELOPPEMENT
RELATION ENTRE LE DESARMEMENT ET LE
DEVELOPPEMENT
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE
INTERNATIONALE
MISE EN PLACE D'UN SYSTEME GENERAL DE
PAIX ET DE SECURITE INTERNATIONALES
DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE
INTERNATIONALE
ACTIVITES OPERATIONNELLES POUR LE
DEVELOPPEMENT
FORMATION ET RECHERCHE : INSTITUT DES
NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET
LA RECHERCHE
CRISE DE LA DETTE EXTERIEURE ET
DEVELOPPEMENT
PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE
ECONOMIQUE
DEVELOPPEMENT PROGRESSIF DES PRINCIPES
ET NORMES DU DROIT INTERNATIONAL
RELATIFS AU NOUVEL ORDRE ECONOMIQUE
INTERNATIONAL

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
Seconde session ordinaire
de 1987
Points 3, 8, 14, 20 et 21 de
l'ordre du jour provisoire**
DEBAT GENERAL SUR LA POLITIQUE
ECONOMIQUE ET SOCIALE
INTERNATIONALE, Y COMPRIS
L'EVOLUTION REGIONALE ET
SECTORIELLE
COOPERATION REGIONALE
ACTIVITES OPERATIONNELLES
POUR LE DEVELOPPEMENT
COMMERCE ET DEVELOPPEMENT
SCIENCE ET TECHNIQUE AU
SERVICE DU DEVELOPPEMENT

* A/42/50 et Corr.1

** E/1987/100.

Lettre datée du 12 juin 1987, adressée au Secrétaire général par le
Représentant permanent de la République démocratique allemande
auprès de l'Organisation des Nations Unies

Comme suite à ma lettre datée du 29 mai 1987 (A/42/313-S/18888) par laquelle je vous informais de la tenue, à Berlin, les 28 et 29 mai 1987, de la session du Comité consultatif politique des Etats signataires du Traité de Varsovie, j'ai l'honneur de vous faire tenir le document ci-joint relatif à l'élimination du sous-développement et à l'instauration d'un nouvel ordre économique international, qui a été adopté à cette session.

Je vous prie de bien vouloir distribuer ce document en tant que document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 12, 21, 44, 70, 73, 74, 83, 84, 85, 86, 87 et 130 de la liste préliminaire, et du Conseil économique et social, au titre des points 3, 8, 14, 20 et 21 de l'ordre du jour provisoire de sa seconde session ordinaire de 1987.

L'Ambassadeur extraordinaire
et plénipotentiaire,

Ministre adjoint des affaires
étrangères,

(Signé) Harry OTT

ANNEXE

Vaincre le sous-développement et instaurer un nouvel
ordre économique international

1. Compte tenu de la détérioration continue de la situation économique mondiale et de la persistance des tensions internationales, compte tenu en outre de la misère économique des pays en développement, les Etats signataires du Traité de Varsovie ont discuté en détail d'une série de problèmes relatifs à l'élimination du sous-développement de ces pays, des causes de l'absence de progrès dans l'instauration d'un nouvel ordre économique international et des voies permettant de résoudre ces problèmes.

Profondément conscients de l'interdépendance étroite existant entre les problèmes du développement et ceux de l'affermissement de la paix et la sécurité internationales, y compris au plan économique, ainsi que du désarmement, les Etats signataires du Traité de Varsovie ont constaté que jusqu'à l'heure actuelle, la situation internationale n'était pas propice à un assainissement des relations économiques internationales et à un développement socio-économique normal de tous les pays, surtout des pays en développement. Les tensions internationales se sont sérieusement accrues au cours de ces dernières années par l'attisement de la course aux armements, surtout dans le domaine nucléaire, par la politique de confrontation menée par les milieux impérialistes, notamment ceux des Etats-Unis, par leur aspiration à la supériorité militaire et à une politique de la force, par le "néo-globalisme", l'ingérence dans les affaires intérieures, la violation de l'indépendance nationale et de la souveraineté des Etats ainsi que par les provocations militaires directes à l'encontre des pays en développement.

Tous les pays, indépendamment de leur taille et des différences au niveau des systèmes socio-économiques, sont appelés à contribuer à la recherche de solutions réalistes pour faire cesser la course aux armements, renverser la tendance et pour diminuer les tensions dans le monde.

Les Etats signataires du Traité de Varsovie considèrent que des mesures pratiques pour réduire les armements et parvenir au désarmement sont les conditions indispensables pour maintenir la paix, assainir la situation internationale et résoudre avec succès les graves problèmes économiques auxquels l'humanité est confrontée. En réalisant le programme soumis par l'URSS et soutenu par tous les Etats signataires du Traité de Varsovie, lequel prévoit la réduction et la liquidation complète des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive d'ici la fin de ce siècle, en empêchant la course aux armements dans l'espace, en cessant les essais nucléaires et en appliquant les mesures proposées aux termes de l'Appel de Budapest lancé par les Etats signataires du Traité de Varsovie aux Etats membres de l'OTAN et à tous les pays européens pour réduire les forces armées et les armements conventionnels en Europe et en réalisant les autres initiatives d'Etats socialistes qui reflètent leur approche complexe des questions du désarmement, il serait possible d'opérer à brève échéance un tournant fondamental vers le mieux dans les affaires internationales. Ces mesures seraient en même temps une base efficace pour parvenir à d'autres progrès socio-économiques dans tous les pays, y compris les pays en développement.

Etant donné qu'il existe une interdépendance étroite entre le désarmement et le développement et que seul le désarmement peut dégager les immenses moyens supplémentaires indispensables à l'élimination de l'état d'arriération économique, les Etats signataires du Traité de Varsovie se prononcent avec détermination pour que des mesures concrètes de désarmement soient associées à une réduction correspondante des dépenses militaires. Les ressources matérielles, financières, humaines et scientifiques ainsi libérées devraient servir à accélérer le progrès économique et social des pays en question et aider à vaincre l'état d'arriération économique de différentes régions du monde.

Chaque mesure de limitation des armements et de désarmement, principalement pour éliminer les armes nucléaires, doit permettre de dégager des moyens supplémentaires pour le développement. Il apparaît important dans ce contexte de convoquer une conférence internationale, et ce conformément à la résolution de l'ONU, pour analyser l'interdépendance entre désarmement et développement. Une telle conférence devra encourager le désarmement, la diminution du danger d'une guerre nucléaire et le développement de tous les pays du monde.

2. Les Etats signataires du Traité de Varsovie réaffirment leur point de vue quant à l'élimination de l'état d'arriération et l'instauration d'un nouvel ordre économique international, tel qu'il a été défini dans la Déclaration "Le maintien de la paix et la coopération économique internationale", dans d'autres documents de la Conférence économique au sommet des pays membres du CAEM (juin 1984) ainsi que dans les documents communs adoptés par la suite. Ils déclarent leur soutien à la Charte des droits et devoirs économiques des Etats, à la déclaration et au programme d'action en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international ainsi qu'à la Déclaration économique des non-alignés à Harare, et ils s'emploient à la réalisation pratique de ces documents.

Les Etats signataires du Traité de Varsovie considèrent que la conception de la sécurité économique internationale qu'ils suggèrent ne saurait remplacer les résolutions et documents de principe adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies, visant à transformer les relations économiques internationales et à instaurer un nouvel ordre économique international. Elle est destinée à stimuler la recherche d'éléments communs dans l'approche différenciée des solutions aux problèmes économiques mondiaux et de l'affermissement de la confiance dans les relations économiques internationales.

Les Etats signataires du Traité de Varsovie ont analysé une série de mesures susceptibles de garantir l'amélioration de la situation économique internationale, la transformation des relations économiques internationales sur une base équitable et démocratique ainsi que l'instauration d'un nouvel ordre économique international assurant une sécurité économique identique de tous les Etats ainsi qu'un progrès rapide de tous les pays, surtout des pays en développement, tout en facilitant le large accès aux acquis des sciences et des techniques modernes.

3. Les Etats signataires du Traité de Varsovie considèrent que le sous-développement est le résultat de l'exploitation coloniale dont les pays en développement ont été longtemps victimes. La naissance de nouveaux Etats indépendants après la seconde guerre mondiale a été un processus particulièrement important pour le développement libre et autonome des peuples qui furent colonisés. Beaucoup de ces Etats sont aujourd'hui encore en butte à l'exploitation

dans sa forme néo-coloniale, ce qui a entraîné et continue d'entraîner une aggravation de leur situation sociale et économique. De nos jours, l'impérialisme assure son existence dans une grande mesure par le pillage et l'exploitation sans vergogne des pays en développement. Surtout au cours de ces dernières années, les sociétés transnationales et le capital financier ont renforcé l'exploitation des pays en développement d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine en leur faisant endosser le principal fardeau de la crise économique mondiale, freinant ainsi leur développement économique et social.

Les causes essentielles de cette situation sont la crise monétaire et financière persistante, la politique de l'argent cher, l'hémorragie de ressources financières et humaines des pays en développement ainsi que les relations commerciales inégales telles que les pratiquent les pays capitalistes développés. Les positions qu'adoptent les Etats capitalistes industriels témoignent du fait que ces derniers continuent à s'efforcer de maintenir la suprématie du capital financier et de l'impérialisme tout en négligeant les intérêts d'autres peuples, surtout ceux des pays en développement.

L'attisement perpétuel de la course aux armements, y compris les tentatives pour l'étendre à l'espace, engendrent en même temps le gaspillage d'immenses ressources financières, matérielles, humaines, scientifiques et techniques qui pourraient être employées à l'accélération du progrès socio-économique de tous les pays, à commencer par les pays en développement.

4. Les Etats signataires du Traité de Varsovie considèrent que ni la stabilité économique et politique ni la paix mondiale ne pourront être assurées sans la réalisation de mesures énergiques pour empêcher une nouvelle détérioration de la situation des pays en développement et pour vaincre le sous-développement. Il est urgent d'opérer des transformations fondamentales dans la réflexion politique et la pratique internationale, d'instaurer une division du travail équitable au niveau international et de permettre l'exercice de la souveraineté imprescriptible sur les ressources naturelles nationales.

La solution des problèmes aigus et complexes des pays en développement et l'élimination du sous-développement ne sont possibles que par l'instauration d'un nouvel ordre économique international et la garantie de la sécurité économique de tous les Etats dans le cadre d'un système global de sécurité internationale.

5. Actuellement, la dette extérieure figure au nombre des problèmes les plus difficiles de nombreux pays, surtout des pays en développement. Corollaire sérieux du colonialisme et du néo-colonialisme, ce problème est en même temps un facteur qui hypothèque la vie internationale. Il a revêtu un caractère vraiment global, dépassant le cadre économique et ayant désormais une signification nettement politique. La politique des crédits axée sur l'exploitation, telle qu'elle est pratiquée par les Etats occidentaux, et les termes de l'échange qui désavantagent les pays en développement ont entraîné pour ces pays un endettement qui dépasse désormais les 1 000 milliards de dollars. Pour rembourser leurs dettes, les pays en développement sont actuellement obligés de sacrifier jusqu'au cinquième du fonds d'accumulation et jusqu'au tiers des recettes provenant de l'exportation. C'est cette politique qui est à la base de l'accroissement démesuré de la dette extérieure de ces pays.

L'élévation continue de l'endettement est liée à la crise générale du système monétaire international. La mise à profit de l'endettement est devenue un élément de la stratégie de l'impérialisme à l'égard des pays en développement. L'endettement est la retombée directe de la course aux armements attisée par l'Ouest.

Il existe une interdépendance directe entre la solution efficace du problème de la dette extérieure des pays en développement et l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Une solution radicale du problème de l'endettement est surtout possible par la transformation des relations économiques internationales sur une base équitable ainsi que par la réalisation du désarmement dans l'intérêt du développement.

Les Etats signataires du Traité de Varsovie se prononcent pour le règlement des relations monétaires et financières internationales. Ils s'opposent à ce que celles-ci soient utilisées comme moyen de pression politique et d'ingérence dans les affaires intérieures. Ils sont favorables à une solution juste du problème de l'endettement et considèrent la dette des pays en développement comme un problème complexe, aussi bien en ce qui concerne ses causes que ses conséquences économiques, politiques et sociales.

Les Etats signataires du Traité de Varsovie considèrent que le problème de la dette extérieure ne peut être résolu que par un règlement global et juste, tenant compte à la fois des intérêts des pays en développement et de ceux d'un développement stable et harmonieux de l'économie mondiale.

Les Etats signataires du Traité de Varsovie considèrent qu'il est nécessaire d'adopter un ensemble de mesures pour restreindre le montant du remboursement annuel de la dette extérieure à une partie des recettes en devises qui ne porte pas atteinte au développement socio-économique, pour renoncer au protectionnisme, diminuer les taux d'intérêt pour les emprunts et crédits, stabiliser les taux de change, transformer le système monétaire et financier compte tenu des intérêts de tous les Etats et démocratiser les institutions financières travaillant dans le cadre de ce système. Lors de l'examen des possibilités permettant de régler la dette extérieure, y compris l'allègement de ce fardeau pour les pays les moins développés, on pourrait prendre en considération aussi d'autres propositions susceptibles d'aboutir à une solution globale de ce problème, telles qu'elles ont été formulées par des pays socialistes et des pays en développement ou encore par des organisations régionales, sociales et financières.

Les Etats signataires du Traité de Varsovie se prononcent pour que l'ONU, conformément à la résolution prise à la quarante et unième session de l'Assemblée générale, assume une plus grande responsabilité en ce qui concerne la solution globale du problème de la dette extérieure. Les mesures prises pour apporter une solution à ce problème doivent tenir compte de l'interdépendance qui existe entre l'endettement et le développement et, comme premier pas, prévoir l'examen de cette problématique à l'ONU.

6. Pour assainir radicalement les relations économiques internationales et améliorer la situation des pays en développement, il s'agit de bannir des relations économiques l'arbitraire et les embargos illégaux, les boycottages, les blocus commerciaux, financiers et technologiques, l'exploitation des relations économiques

à des fins de pression politique, les mesures et pratiques discriminatoires et les barrières et limitations protectionnistes. Il faut garantir un libre accès des produits aux marchés internationaux, la mise en place de justes rapports entre les prix des matières premières, des produits agricoles et des biens industriels et le libre accès aux technologies avancées et aux derniers acquis des sciences et des techniques. Il est nécessaire de soutenir activement les pays en développement pour la formation de cadres nationaux qualifiés et de prendre des mesures résolues pour lutter contre leur débauchage.

Les Etats signataires du Traité de Varsovie soutiennent le travail effectué dans le cadre de l'ONU pour élaborer un code du comportement des monopoles transnationaux, lequel aidera les pays en développement à contrôler efficacement l'activité du capital étranger dans leur économie.

7. Les Etats signataires du Traité de Varsovie qui réaffirment leur position de principe quant au strict respect du droit pour chaque peuple d'opter librement pour le système socio-économique et la voie du développement de son choix, soutiennent le processus d'élimination définitive du colonialisme. Ils considèrent comme leur devoir de mener activement une politique de large coopération économique avec tous les pays en développement sur la base de l'avantage mutuel et de l'égalité totale, afin de résoudre les grands problèmes économiques que connaissent ces pays, garantir leur progrès social et économique et surmonter le sous-développement.

Se fondant sur les orientations principales de leur politique étrangère, ils sont disposés à activer la coopération économique avec les pays en développement sous diverses formes, sur la base d'accords et de programmes à long terme tenant compte des possibilités et nécessités de l'économie nationale des pays concernés et garantissant stabilité et perspective aux relations économiques entre pays socialistes et pays en développement.

Les Etats signataires du Traité de Varsovie se montrent attentifs à l'élaboration de programmes de développement socio-économique par les pays en développement au niveau régional et sous-régional et sont disposés, dans le cadre de leurs possibilités, à soutenir la réalisation de ces programmes avec les organisations économiques des pays en développement, y compris les instances du Mouvement des non-alignés.

8. Les Etats signataires du Traité de Varsovie qui s'engagent résolument en faveur d'une vaste coopération avec tous les pays du monde considèrent qu'il est de la plus grande importance que chacun des pays en développement s'efforce de mobiliser plus intensément ses ressources matérielles et humaines, tout le potentiel que recèle le peuple, l'utilisation maximale des ressources dont il dispose, et ce pour son propre intérêt, sur la base de programmes de développement socio-économiques nationaux partant des priorités, nécessités et possibilités concrètes de chacun des pays.

Les expériences historiques des pays socialistes montrent que pour éliminer définitivement le sous-développement, il est nécessaire d'adopter une démarche générale en matière de développement socio-économique, de garantir l'indépendance économique et d'établir une structure rationnelle de l'économie nationale. La mise en place d'un secteur nationalisé et d'autres variantes d'une gestion économique progressiste ainsi que le recours à des méthodes de planification contribuent à

/...

accélérer le développement socio-économique, à renforcer l'indépendance nationale et à parer de manière efficace à des facteurs extérieurs défavorables. La mise en place et le développement d'un potentiel scientifique propre, y compris la formation de cadres nationaux qualifiés, s'avère d'une grande importance pour un progrès plus rapide des pays en développement.

Les Etats signataires du Traité de Varsovie sont disposés à faire part aux pays en développement des expériences qu'ils ont faites pour résoudre ces problèmes clefs, compte tenu des particularités et conditions de l'économie nationale de ces pays ainsi que de leurs plans et programmes de développement socio-économique.

9. Une étroite coopération entre les pays en développement, le renforcement de leur solidarité et de leur unité contribueraient à résoudre les problèmes auxquels ils sont confrontés. Les Etats signataires du Traité de Varsovie apprécient et soutiennent sans réserve les efforts justifiés déployés par ces pays dans ce sens. Les efforts conjugués des pays en développement pour éliminer le sous-développement et renforcer leur autonomie économique ne cessent de gagner en importance.

10. Les Etats signataires du Traité de Varsovie continueront de s'en tenir strictement, dans leurs relations avec les pays en développement, aux principes suivants : respect de l'indépendance nationale et de la souveraineté de ces pays, non-ingérence dans les affaires intérieures, non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, égalité totale, respect des intérêts nationaux et du droit pour chacun de ces peuples à l'autodétermination, avantage mutuel, non-discrimination et régime préférentiel.

Ils continuent de se déclarer solidaires des efforts déployés par les pays en développement pour renforcer le potentiel économique national et affermir l'indépendance économique.

11. Tenant compte du fait que pour surmonter le sous-développement, anachronisme de notre époque qui frappe directement deux tiers de la population mondiale, et résoudre les problèmes économiques globaux, la participation de tous les pays du monde est nécessaire; les Etats signataires du Traité de Varsovie appellent tous les pays, petits et grands, indépendamment de leur ordre social et de leur stade de développement, à unir leurs efforts et à coopérer activement pour parvenir à ces objectifs. Les Etats signataires du Traité de Varsovie soulignent l'importance de négociations concrètes et efficaces dans le cadre de l'ONU avec la participation de tous les pays, afin de parvenir à une solution juste et globale des problèmes économiques internationaux essentiels. Ils se sont une nouvelle fois exprimés en faveur d'un forum international où l'on pourrait discuter largement des problèmes de la sécurité économique, de la mise en place d'un nouvel ordre économique international, du développement de la coopération dans les domaines commercial, scientifique et technique, ainsi que de l'élimination de tout ce qui compromet les relations économiques mondiales.

12. Les Etats signataires du Traité de Varsovie réitèrent leur détermination à aider à surmonter le sous-développement et à mettre en place un nouvel ordre économique international, à réorganiser les relations économiques internationales sur des bases justes et démocratiques et à participer activement aux efforts entrepris dans le monde entier dans ce sens pour ainsi contribuer à la stabilité économique et à l'assainissement du climat politique international.